

## **ARRETE ARS Grand Est n°2024/0491 du 26 janvier 2024**

**Relatif à la composition du comité consultative d'allocation des ressources, section pour les activités de psychiatrie**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L 162-22-18 à L 162-22-19, R 162-29 et R 162-29-2 ;
- VU** le décret en date du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme CAYRÉ Virginie ;
- VU** le décret n° 2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie ;
- VU** l'arrêté ARS n°2023-5250 en date du 16 octobre 2023 portant délégation de signature aux directeurs, secrétaire général et délégués territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

---

### **ARRETE**

---

**Article 1 :** La section du comité consultatif d'allocation des ressources chargé d'émettre un avis pour l'activité de psychiatrie est composée de 12 membres répartis comme suit :

- Représentants des organisations nationale des établissements de santé publics et privés :
  - La Fédération Hospitalière de France a désigné les quatre représentants (et leurs suppléants) suivants :
    - Monsieur Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL (suppléant Monsieur Thierry GEBEL)
    - Monsieur Gérard STARK (suppléante Madame Patricia SCHNEIDER)
    - Monsieur Olivier ASTIER (suppléant Docteur Philippe GRETH)
    - Docteur Philippe AMARILLI (suppléant Docteur Eric TRAN)

- Docteur Christophe SCHMITT (suppléant Docteur Liviu Sorin GEORGESCU)
- Monsieur Paul SAUVEPLANE (suppléant : à désigner)
- La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne a désigné les deux représentants (et leurs suppléants) suivants :
  - Madame Sylvie POLIN (suppléant Monsieur Georges-Hubert DELPORTE)
  - Docteur Stéphane KELLER (suppléante Docteur Véronique ADNET-MARKOVICH)
- La Fédération Hospitalière du Privé a désigné les deux représentant (et leurs suppléants) suivants :
  - Monsieur Nicolas NOLD (suppléant : à désigner)
  - Docteur Thomas CLARK (suppléant : à désigner)
- Deux représentants des associations d'usagers et de représentants des familles spécialisés dans le domaine d'activité :
  - Madame Danièle LOUBIER (UNAFAM GE)
  - Madame Daouia BEZAZ (Espoir 54)

**Article 2 :** Les membres désignés pour participer au comité consultatif d'allocation des ressources, section soins psychiatrie sont nommés ou désignés pour une durée de 5 ans

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

#### **Article 4 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pl. La Directrice Générale  
de l'ARS Grand Est  
Le Directeur Général Adjoint  
de l'Agence Régionale de Santé  
Grand Est

Virginie Cayré  
Frédéric REMAY